

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY

Séance publique du 10 octobre 2023

Procès-verbal

L'an 2023, le mardi 10 octobre 2023 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-France LURIER, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames Jeannine GUILLIN, Béatrice JACOB, Marie-France LURIER, Sonia MILLANT, Agathe PERNOLLET, Christine ROY
Messieurs Michel BARRIERE, Denis BAUDEQUIN, Pascal MEUNIER, Laurent PARISSE

Absents excusés : Mesdames Sylviane NARCY (pouvoir à Marie-France LURIER) et Marie-Henriette PICARD (pouvoir Sonia MILLANT),
Messieurs Cyril CHERREAU (pouvoir à Laurent PARISSE), Didier JEANNIN (pouvoir à Michel BARRIERE), Claude TASSERIE (pouvoir Monsieur Pascal MEUNIER)

Absents non excusés : Madame Micheline AZRIA et Monsieur Loïc SEURAT

Monsieur Michel BARRIERE est nommé secrétaire de séance, assisté de la Secrétaire Générale.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 17

Présents : 10

Votants : 15

Madame le Maire demande à son assemblée de neutraliser la sonnerie des portables, rappelle l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal et demande le rajout de deux délibérations, validé par l'ensemble du conseil.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2023-046

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

AMPLITUDE DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

2023-047

Madame le Maire rappelle à ses conseillers qu'en séance du 23 novembre 2022, une délibération a été adoptée afin d'éteindre partiellement l'éclairage public nocturne

Les heures d'extinction définies étaient de 22 heures à 6 heures.

Cependant, les salariés de l'EHPAD ont demandé une modification de ces horaires, leur début de vacation les contraignant à se diriger dans l'établissement dans le noir.

Madame le Maire propose de diminuer d'un quart d'heure les restrictions précédemment adoptées afin de faciliter les déplacements de ces agents hospitaliers entre le parking et l'EHPAD. Les heures d'extinction seraient de 22 heures à 5h45.

Adopté à l'unanimité

CESSION BAIL COMMERCIAL

2023-048

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame Estelle DE KERLIVIOU DE CHEF DU BOIS a décidé de cesser son activité à la Crêperie « Le Bonus ».

Un bail avait été contracté avec la Mairie en date du 14 juin 2021, prenant fin le 14 juin 2030.

Un acquéreur s'est porté preneur du local commercial et les démarches sont à présent engagées afin de donner suite à la reprise du bail contracté.

Toutefois, la Commune de Donzy, propriétaire du bail, doit accepter cette reprise.

Madame le Maire sollicite l'autorisation des conseillers présents et représentés pour acter cette cession de bail.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2018-2028

2023-049

= Contexte national

La Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle est définie par le gouvernement et se fonde sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables pour adapter notre système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux. Elle réaffirme le principe porté par l'Organisation Mondiale de la Santé selon lequel la santé doit être un objectif de toutes les politiques publiques.

Le Projet Régional de Santé (PRS) a été renouvelé par la loi de modernisation de notre système de santé promulguée en janvier 2016, avec pour objectif de simplifier et d'améliorer l'approche transversale (décloisonnement), au profit de l'organisation des parcours de santé. Il constitue la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale de Santé.

a. Les modalités d'élaboration et de consultation

Conformément à l'article R 1434-1 du code de la santé publique, la révision du PRS fait l'objet d'une consultation auprès :

- de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)
- des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- du Préfet de Région
- des collectivités territoriales de Bourgogne Franche-Comté
- du conseil de surveillance de l'ARS Bourgogne Franche-Comté

La période pour rendre l'avis court du 30/05/2023 (date de publication de l'avis de consultation) au 23/09/2023. A défaut d'avis émis dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le PRS révisé sera arrêté par le Directeur Général de l'ARS et publié après examen de ces différents avis.

1) Une feuille de route

Le document a pour ambition d'apporter une réponse globale, partagée, transversale et évolutive aux questions de santé en Bourgogne-Franche-Comté et de mettre en place une organisation de santé adaptée aux problématiques de la région, en développant la prévention, en améliorant la qualité de l'offre de soin, en luttant efficacement contre les inégalités territoriales de santé et en préservant l'environnement.

Sur la forme, cette révision concerne 3 documents sur les 5 constituant le PRS :

- le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) : il fixe les objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans : il s'agit donc d'opérer une révision à mi-parcours ;
- le Schéma Régional de Santé (SRS) : il détermine pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels à 5 ans (il s'agit donc d'une révision complète). Deux parties de ce document sont opposables, celles relatives à l'offre médico-social et à l'organisation des activités de soins ;

- un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) : il décline les objectifs opérationnels du Schéma Régional de Santé dans leur composante de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et amélioration de l'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies, à échéance de 5 ans (révision complète également) ;

Le diagnostic et le volet de coopération transfrontalière avec la Suisse ne font pas l'objet d'une révision.

Le cadre d'orientation stratégique, qui s'inscrit dans la stratégie nationale de santé, fixe 5 priorités :

- agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes ;
- prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques ;
- favoriser la santé mentale ;
- améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé (la Nièvre et l'Yonne étant particulièrement ciblées, au niveau des généralistes comme des spécialistes) ;
- réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique.

Pour répondre à ces priorités 5 finalités sont identifiées :

- Améliorer l'état de santé des habitants et protéger les populations : il s'agit de déployer une approche globale unissant prévention des comportements à risques et qualité de l'environnement ;
- Concrétiser le concept « une seule santé » : ce concept qui lie la santé humaine, animale et environnementale devra se retrouver dans toutes les politiques de santé, et notamment au sein des contrats locaux de santé ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé : il est rappelé que les facteurs sociaux et environnementaux pèsent pour 80% dans la constitution des inégalités de santé, mais la baisse de la densité des professionnels de santé dans certains territoires est également soulignée ;
- Garantir la qualité du système de santé ainsi que la sécurité et la pertinence des prises en charge et des actions de santé : l'idée est d'établir un parcours de prise en charge clair et proportionné pour toutes les situations, impliquant tous les acteurs du système de soins ;
- Soutenir la résilience du système de santé : il s'agit de permettre l'adaptation du système en cas de crise sanitaire.

1) L'avis de la Commune de DONZY

4.1) Une période de consultation peu propice, renforcée par un document complexe, reflétant la complexité du système de santé

La période de consultation couvre pour l'essentiel la période estivale. Ce n'est pas un moment propice pour réunir les instances délibératives des collectivités et prendre un avis.

C'est d'autant plus vrai que l'ensemble des documents constitutifs à cette révision du PRS représente 882 pages qui :

- compilent un nombre de données considérable ;
- abordent un spectre de thématiques extrêmement large (démographie médicale, prévention, e-santé, qualité-efficacité des soins, offre de soins médicale et socio-médicale, publics et pathologies spécifiques, territorialisation, gouvernance, moyens...), avec des approfondissements techniques propres à chaque spécialité ;
- concernent une multitude d'acteurs (institutionnels, associatifs, professionnels de santé, collectivités, usagers et citoyens...) tous contributifs et concernés à divers degrés ;
- mettent en évidence la multiplicité des périmètres de gouvernance et outils ;
- démontrent l'interconnexion de la santé avec de nombreuses autres politiques publiques.

Contrairement à 2018, aucun document de synthèse du PRS révisé n'a de plus été mis à la disposition des collectivités territoriales.

A l'instar de l'élaboration du PRS, sa révision reflète la complexité du système de santé et son imbrication avec le fonctionnement des territoires et de leurs habitants.

Dans ce contexte, la Commune de DONZY propose une contribution qui se veut constructive, à l'élaboration de la politique de santé en Bourgogne Franche-Comté et ce, au service de l'intérêt de ses citoyens et de ses collectivités membres, dont il souhaite relayer les attentes très fortes et les inquiétudes.

Pour ce faire, les observations émises ont été élaborées sur la base d'une analyse des 3 documents révisés, et notamment des livrets du schéma régional de santé (*cf annexe*).

4.2) Les points importants pour la Commune de DONZY

Au regard de ses missions et de sa stratégie, le Pays synthétise son avis en 11 points :

- *Les points positifs du PRS :*
 - La complétude d'ensemble du document qui aborde la grande majorité des problématiques
 - La pertinence des 5 grandes orientations retenues, notamment, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, particulièrement prégnantes sur le territoire.
- *Les points insuffisamment pris en compte dans le PRS :*
 - Le CLS et son interaction avec les autres dispositifs :
 - Alors que l'exigence d'une plus grande coordination est sans cesse évoquée dans le projet régional de santé, ni les conditions de coopération entre les contrats locaux de santé, les communautés professionnelles de territoire et les conseils territoriaux de santé, ni les moyens dévolus ne sont éclaircis. Il est donc difficile de mesurer le niveau d'ambition et de faisabilité de ce PRS ;
 - Alors que le PRS identifie les contrats locaux de santé comme un outil majeur, les collectivités engagées dans un CLS ne sont pas assez identifiées dans le déploiement des actions (par exemple dans l'installation de professionnels de santé) ou dans certaines instances de gouvernance (exemple : les instances de lutte contre les inégalités sociales de santé) ;
 - La territorialisation de la politique de santé :
 - Le PRS doit établir des objectifs territorialisés : par exemple, au niveau de la prévention, il n'est pas normal que les formations dispensées par la COMET (Coordination Multi-partenariale pour l'Education Thérapeutique) en 2023 se déroulent exclusivement à Besançon ;
 - Les instituts de formations paramédicales sont considérés comme bien répartis sur le territoire. Or, il n'existe qu'un seul institut de formation en orthophonie pour toute la région (à Besançon), ce qui est très insuffisant et très éloigné de la Nièvre. Le projet de création d'une filière universitaire à Nevers n'est pas mentionné dans les projets de création d'institut, pas plus que les projets de formation d'IBODE ou d'infirmier anesthésiste. Il est proposé de les faire figurer ;
- *Les points sensibles du PRS pour le territoire*
 - La territorialisation de l'offre de soins :
 - Une grande vigilance est souhaitée sur la question des moyens pour garantir la qualité et la sécurité de la santé de tous en tout point du territoire. Cette territorialisation est dangereuse si elle consiste à retirer des moyens aux hôpitaux et aux établissements médico-sociaux du territoire alors que l'offre de soins de premier recours est d'ores et déjà insuffisante pour répondre aux besoins ;
 - La territorialisation doit au contraire faire l'objet d'une approche globale, en lien avec l'ensemble des politiques concourant au développement équilibré des territoires ;
 - La mobilité :
 - Il est nécessaire de développer des aides à la mobilité pour tous les étudiants et internes en médecine affectés dans des territoires ruraux, notamment ceux nécessitant un véhicule personnel. Les indemnités existantes sont très loin de couvrir toutes les situations ;
 - L'application de la réforme des transports sanitaires est périlleuse dans un territoire comme le nôtre où l'offre est déjà insuffisante. Des actions peuvent être mises en œuvre pour favoriser la création d'entreprises de transport sanitaire supplémentaire, développer la formation d'ambulanciers, fixer des objectifs d'expérimentation de transport par d'autres acteurs du territoire pour permettre à des personnes sans moyen de transport d'avoir accès à l'offre de soins de premier recours et aux actions de prévention qui les concernent ;
 - L'association et l'information des usagers : ce doit être un axe de réflexion approfondi dans l'optique d'une évolution partagée et progressive de notre système de santé.

Il est proposé au conseil municipal :

- dans un contexte d'inquiétude générale liée à la poursuite de l'affaiblissement de l'offre de santé de proximité, d'émettre un avis défavorable à la révision du Projet Régional de Santé 2018-2028 ;
- de demander que soient éclaircies les compétences assumées par les CLS, les CPTS et les CTS ;
- de demander une meilleure territorialisation de la politique de santé, en lien avec l'ensemble des politiques concourant au développement équilibré des territoires, avec notamment des objectifs territorialisés et une meilleure répartition des instituts de formation paramédicales ;
- de demander de développer des aides à la mobilité pour tous les étudiants et internes en médecine affectés dans des territoires ruraux, notamment ceux nécessitant un véhicule personnel ;
- de demander la mise en place de mesures pour favoriser la mobilité-santé ;
- de demander à l'Agence Régionale de Santé des adaptations concrètes des objectifs de prise en charge en ambulatoire et à temps partiel dans les territoires où l'offre de soins de premier recours est insuffisante ;
- de demander à l'Agence Régionale de Santé des propositions concrètes visant à résorber les disparités d'offre de soin pointées dans le PRS. A défaut, la constitution de groupes de travail impliquant territoires, université, professionnels de santé, étudiants et citoyens chargés de réfléchir à ces propositions peut être envisagée pour aboutir à ces propositions concrètes.

Monsieur Denis BAUDEQUIN alerte sur le fait que les documents fournis ne font part d'aucune donnée chiffrée, notamment sur les projets d'implantation de professions paramédicales dans le département.

Madame Marie-France LURIER confirme qu'en effet le projet n'est ni territorialisé ni chiffré, alors qu'il pourrait l'être. Le projet n'a pas assez tenu compte des problématiques des milieux ruraux, parlant surtout des grandes villes, ni des insuffisances en matière formation médicale.

Monsieur Denis BAUDEQUIN rappelle qu'auparavant des incitations à l'installation étaient contractées avec de jeunes médecins fraîchement diplômés sur une durée de cinq ans afin de maintenir un service médical efficient.

Madame Marie-France LURIER confirme que cette incitation est toujours courante et que tous les efforts sont menés afin de trouver un médecin pour le cabinet médical de Donzy. La Communauté de Communes Cœur de Loire a diligenté un cabinet de recrutement afin de régler cette absence de médecin sur le territoire communal, avec pour soutien également le Pays Val de Loire Nivernais, l'Agence Régionale de Santé et le Département. Le médecin remplaçant reste disponible jusqu'à fin octobre, il reste à espérer trouver rapidement un médecin pour prendre la relève.

Adopté à l'unanimité

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BFC 2023-050

La COMMUNE DE DONZY est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°2017-009 du Conseil Municipal du 21 mars 2017. Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN), regroupe, début 2023, 2071 membres.

Ce groupement de commandes est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité le 31/12/2027 pour le gaz naturel.

Les huit Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent un nouveau groupement de commandes au membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2025 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité. Ce nouveau groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente direct entre producteurs et consommateurs ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation.

Le coordonnateur du groupement reste le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à

l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de COMMUNE DE DONZY en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE DONZY et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE DE DONZY dans le cadre de la convention constitutive,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DU SIAEP Bourgogne Nivernaise

2023-051

Madame le Maire donne la parole à Madame MILLANT, 1^{ère} Vice-Présidente du SIAEP Bourgogne Nivernaise, pour la présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bourgogne Nivernaise, dont synthèse a été communiquée aux élus avec la convocation au Conseil. Ce rapport ne soulève pas de remarques ou questions particulières de la part du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Repas des aînés

Madame Christine ROY précise que le repas des aînés est le mercredi 15 novembre à midi à la salle des fêtes et qu'elle compte sur la participation des conseillers.

Tournage du film

Le tournage de film est en cours sur le territoire communal et apporte une retombée économique sur la commune. Quelques désagréments peuvent être ressentis mais l'équipe s'adonne à ne pas déranger le quotidien de chacun. A la sortie du film, une avant-première sera organisée pour les Donziais.

Village Avenir

L'Etat propose un programme d'accompagnement en Ingénierie dédié sur des thèmes spécifique, baptisé « Village d'Avenir » dans lequel Madame le Maire annonce avoir porté la commune participante avec les deux projets de la Revitalisation Centre Bourg avec un suivi juridique dans le traité de concession, l'église avec un accompagnement dans la recherche de financements et l'escapade en matière de participation citoyenne. Ce programme permet l'assistance aux quinzaine de communes retenues dans leur projet sur une durée de trois années avec des chefs de projet. Plusieurs communes peuvent également se regrouper dans une même thématique.

Sur un questionnement sur le financement des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'église, Madame Marie-France LURIER précise que ce programme ne cible pas un projet précis. Les devis de couverture sont en attente de réception. France 3 National se déplacera entre le 18 et le 20 octobre afin de faire un reportage et mettre en avant les besoins financiers nécessaires aux travaux de cet édifice.

Com'ici

Madame Marie-France LURIER rappelle que le bulletin communal distribué cette semaine amène quelques critiques positives et note l'importance du bulletin sous son format papier.

Elle remercie chaleureusement Madame Sonia MILLANT pour cet engagement dans la rédaction du Com'ici.

Décorations de Noël

Madame Marie-France LURIER souhaite la mobilisation de tous pour la prochaine décoration de Noël.

Octobre rose

Monsieur Pascal MEUNIER interpelle l'Assemblée pour souligner la participation de nombreuses communes au mouvement « Octobre Rose » et propose de s'investir dans ce mouvement l'année prochaine.

Madame Marie-France LURIER confirme de l'importance de cette participation et de sa volonté d'une participation communale.

Madame Christine ROY précise que le cabinet médical était présent dans la galerie marchande d'un supermarché de Cosne-Cours-Sur-Loire afin de soutenir ce mouvement et avoir un impact plus important.

L'Assemblée confirme qu'il est indispensable d'organiser un évènement marquant sur le territoire Donziais.

Monsieur Michel BARRIÈRE
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance

Madame Sarah OBÉRON,
Secrétaire Générale,
assistant la secrétaire de séance